

## QUELQUES ACQUIS DU GTJ

- 1- Prestation de serment des Assesseurs le [17.10.2016](#) ;
- 2- Mise en place d'un cadre de concertation entre le Ministère de la Justice et de la Législation et le Secteur Privé le [03.11.2016](#) ;
- 3- Barémisation des dommages-intérêts à travers la Loi N° 2017-05 du 29 août 2017 fixant les conditions et la procédure d'embauche, de placement de la main d'œuvre et de résiliation du contrat de travail en République du Bénin ;
- 4- Modification du code foncier et domanial en République du Bénin le [26.05.2017](#) ;
- 5- Tenue de la première session du cadre de concertation entre le Ministère de la Justice et le Secteur Privé au sujet de la plateforme des propositions du Secteur Privé sur la Justice. [30.05.2017](#) ;
- 6- La création et l'installation du Tribunal de Commerce de Cotonou depuis décembre 2017. [29.12.2017](#) ;
- 7- Tenue de la deuxième session du cadre de concertation entre le Ministère de la Justice et le Secteur Privé au sujet de la plateforme des propositions du Secteur Privé sur la Justice. [22.02.2018](#) ;
- 8- Tenue de la première édition du séminaire sur la justice commerciale : « Etat des lieux et perspectives » [Les 30 et 31 Octobre 2019](#) ; Les conclusions de ce séminaire ont abouti à la prise de l'ordonnance N° BJ/SJ/PTCC/2019/044 relative à la délivrance des copies des décisions de justice au Tribunal de Commerce de Cotonou.
- 9- Tenue de la deuxième édition du séminaire sur la justice commerciale : « **Le recouvrement des créances bancaires et la réalisation des sûretés immobilières** » [Les 18, 19 et 20 Novembre 2020](#). **Les travaux ont abouti à l'élaboration d'un document de plaidoyer à partir des recommandations issues du séminaire.**

### CHANTIERS 2021:

- Dynamiser le cadre de concertation sur la justice avec le Ministère de la Justice et de la Législation ;
- L'installation et l'opérationnalisation de la Cour d'appel de commerce de Porto Novo ;
- L'installation et l'opérationnalisation des Tribunaux de Commerce d'Abomey et de Parakou ainsi que des Cours d'appel de Commerce d'Abomey et de Parakou ;
- Réflexion sur l'encadrement des dommages-intérêts pour les juridictions commerciales.